

La Terre de chez nous - 12 novembre 2009

OPINION RURALE

Gestion de la faune : accès égalitaire et privatisation des pertes...

Les propriétaires fonciers de l'Estrée (forestiers et agriculteurs) admettent que le cheptel de cerfs de Virginie (chevreuils) de même que les autres ressources fauniques constituent un bien public. Cependant, ces propriétaires, qui subissent depuis plusieurs années des dommages importants causés par une surabondance locale de chevreuils, sont en droit d'exiger des solutions efficaces et permanentes à leurs problèmes. Est-il normal que les pertes financières occasionnées par la présence de dizaines de milliers de cerfs, « bien public » sur un territoire privé, soient assumées en totalité par une infime minorité de citoyens, c'est-à-dire les propriétaires fonciers ? Les autorités compétentes en la matière n'auraient-elles pas dû imaginer une forme de dédommagement pour les pertes subies par les propriétaires ? Ce principe est pourtant déjà reconnu pour d'autres types de biens publics comme les routes, les lignes de transmission d'électricité...

Cette solution, bien que raisonnable, ne semble pas réaliste dans le contexte actuel des finances publiques du gouvernement du Québec. Où trouverait-on, en effet, les millions de dollars nécessaires annuellement à un juste dédommagement pour les pertes assumées par les propriétaires ?

Il faut donc envisager d'autres solutions et elles ne sont pas légion. Une seule, en fait, apparaît efficace aux gestionnaires de la faune en Estrie : diminuer localement les populations de cerfs pour qu'elles atteignent un niveau « tolérable » qui limiterait, au minimum, les dommages aux cultures. Le moyen qui a été retenu : l'octroi de 6000 permis SEG aux propriétaires fonciers de trois secteurs où la surpopulation de cerfs semble la plus problématique.

La surabondance de cerfs n'occasionne pas que des pertes aux cultures et des milliers d'accidents routiers, elle est en voie d'induire une perte de diversité biologique dont les effets sont difficiles à estimer aujourd'hui, mais qui appauvrira nos milieux à long terme.

De plus, la surabondance de cerfs n'occasionne pas que des pertes aux cultures et des milliers d'accidents routiers, elle est en voie d'induire une perte de diversité biologique dont les effets sont difficiles à estimer aujourd'hui, mais qui



appauvrira nos milieux à long terme. Les massifs d'if du Canada sont pratiquement disparus en Estrie, anéantis par les chevreuils. La régénération du thuya et de la pruche, notamment, est à toute fin pratique inexistante dans les peuplements « surbroutés ». Des sylviculteurs font délibérément le choix d'éliminer certaines essences de feuillus nobles comme l'érable, les bouleaux et les frênes parce que les jeunes tiges ne dépassent plus le mètre de hauteur et

Les sont totalement diffformes suite au « broutage » intensif des chevreuils. Il importe de gérer intelligemment et efficacement notre cheptel de cerfs si nous souhaitons préserver la richesse biologique de notre milieu, quitte à accepter des compromis sur les moyens d'y parvenir.

André Roy, président

Syndicat des producteurs de bois de l'Estrée